

Compte-rendu CNC du 29 juin 2019

Présents : MARTINEZ Olivier, ROUSSEL Cécile, DUBOST Laurent, BLANC Pascal, BARDET Stéphane, RUAUX Dominique, GATIGNOL Jean

Absents excusés : Loïc FAUQUEUX, RANNOU Philippe, CLAISSE Eric, TIRARD Thierry, BEZGHICHE Sabrina

1. Accueil des participants, point sur les membres actifs du CNC

Il est demandé aux présidents de région de communiquer auprès de leurs clubs sur la nécessité de trouver de nouvelles bonnes volontés pour œuvrer au poste de commissaire (avec nécessité préalable d'être AN2).

2. Approbation compte-rendu CNC juillet 2018

Compte-rendu approuvé à la majorité, document à mettre en ligne.

3. Nomination des commissaires sur les compétitions 2019-2020

<i>Intitulé</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Commissaire</i>	<i>Matériel</i>
Manche 1 D1M et D1F	09 et 10 novembre 2019	Montluçon/Abbeville	Stéphane	CNHS
D1M Manche 2 et D2F	14 et 15 mars 2020	Le Puy	Philippe R / Sabrina	
Manche 3 D1M et D1F	29 au 31 mai 2020	Le Puy ??	Dominique	
D2M	6 et 7 juin 2020		Pascal	
D3M	16 et 17 mai 2020	Montpellier ?	Cécile/Julien	
D3F	16 et 17 mai 2020	Montpellier	Cécile	
D4M	13 et 14 juin 2020	Quimper ?	Jean/Julien	
Juniors/Minimes	21 et 22 mars 2020	Châteaubriant ?	Loïc/Olivier	BPL
Benjamins/Cadets	8 et 9 mai 2020	Metz ?	Laurent/Philippe	
Masters	1 et 2 février 2020	Montluçon	Eric C	CNHS
Coupe des régions	1 et 2 février 2020	Montluçon		

4. Remplacement du commissaire national et organisation des compétitions

Le contrôle des fiches d'encadrement doit être réalisé en début d'année, avant le démarrage des championnats. Les fiches et le tableau de contrôle sont à mettre dans le dossier dédié sur la dropbox

- Pour action : Sabrina

Sabrina gèrera la récupération des classements régionaux.
Sera testé la saison prochaine la feuille de résultats proposée par Laurent.

Jean sera l'interlocuteur du CNC pour la mise en place du nouveau site fédéral (inscription des équipes en ligne pour les championnats de France).

Olivier sera l'interlocuteur sur les aspects juridiques (notamment mise en place du RGPD)

Laurent modifiera la fiche d'inscription pour y porter les informations relatives au paiement par virement et la feuille d'engagement (remise en ordre des colonnes, nommage du fichier, colonne test/renfort)

Dominique gèrera les réservations de piscine (avec l'appui d'Alexia CASADIO si nécessaire)
Il conviendrait de prévoir en amont le calendrier des compétitions à horizon de 2 ans (donc pour cette année, préparation du calendrier 2020-2021)

- Coordination par Dominique

Pour chaque compétition, le matériel sera sollicité au niveau du club s'il existe, puis de la région puis du national en dernier lieu.

L'ensemble du matériel est stocké par François CORBEAU.

Pour les récompenses, la gestion est maintenue au niveau des organisateurs. Au besoin, l'organisation pourra solliciter Thierry qui se chargera d'une commande globale. Les besoins sont à remonter à Thierry avant le 15 janvier.

Sabrina a réalisé un livret récapitulatif des tâches à réaliser par chaque commissaire. Il conviendra de clarifier qui fait quoi en amont (qui fait les grilles ? Qui les mets sur la dropbox ?)

Les budgets des compétitions seront transmis à Cécile par Hélène, puis mis en ligne sur la Dropbox.

L'affichage des banderoles est de la responsabilité des commissaires.

5. Règlementation (mise à jour)

Modification à apporter à l'article Fr3.1

Fr.3.1 - Un joueur ou une joueuse ne peut disputer qu'un seul championnat de France par saison et par catégorie d'âge (sauf les championnats : juniors, jeunes, master clubs d'entreprise et Fr. 3.1.1 et Fr. 3.1.2).

Fr.3.1.1- Si un joueur(se) n'a jamais joué dans les équipes supérieures pendant deux saisons (donc à compter de la 3e année), il sera autorisé à monter dans une équipe supérieure en cours de saison et il sera obligatoirement bloqué dans cette équipe pour le reste de la saison en cours.

Fr.3.1.2 - Si un joueur ou une joueuse n'a jamais joué dans les équipes supérieures (en régional et national), il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 de D1M ou D1F ainsi que D2-D3-D4 et D2F-D3F, sans comptabiliser le nombre de matchs en national et jusqu'à ≤ 7 matchs en régional. A l'issue du test le joueur terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale.

Devient :

Fr.3.1 - Un joueur ou une joueuse ne peut disputer qu'un seul championnat de France par saison et par catégorie d'âge sauf dans les cas prévus aux articles Fr. 3.1.1 à Fr. 3.1.6 et mention portée sur la feuille d'engagement.

Fr 3.1.1 : en catégorie jeunes

Fr 3.1.2 : pour les joueuses des deux équipes féminines classées 7^{ème} et 8^{ème} de la manche 1 de D1F et des deux équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la D2F, qui sont autorisées à participer aux deux championnats D1F et D2F au sein de la même équipe constituée.

Fr 3.1.3 : pour les joueurs des quatre équipes masculines classées 7^{ème} à 10^{ème} de la manche 2 de D1M, qui sont autorisés à participer à la D1M et à un autre championnat de France au sein de la même équipe constituée.

Fr.3.1.4- Cas du renfort : Si un joueur(se) n'a jamais joué dans les équipes supérieures pendant deux saisons, il sera autorisé, à compter de la 3^{ème} saison, à monter dans une équipe supérieure en cours de saison et il sera obligatoirement bloqué dans cette équipe pour le reste de la saison en cours.

Fr.3.1.5 – Cas du test : Si un joueur ou une joueuse n'a jamais joué dans une des équipes supérieures (en régional ou national), il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 de D1M ou D1F ainsi que D2-D3-D4 et D2F-D3F, sans comptabiliser le nombre de matchs en national ou dans le championnat régional jusqu'à un maximum 7 matchs. A l'issue du test le joueur ou la joueuse terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale.

Fr.3.1.6 – dans le cas d'un changement de club, aucun renfort pendant deux ans ou aucun test ne pourra être réalisé par le joueur ou la joueuse au sein d'une division dans laquelle il ou elle a déjà évolué.

Ajout d'un article Fr 3.18

Fr 3.18 – Lorsqu'un club présente plus d'une équipe dans une catégorie, seule une de ces équipes peut être constituée en bi-club. Celle-ci sera alors systématiquement numérotée comme la dernière équipe du club (exemple, dans le cas de 2 équipes, l'équipe bi-club sera systématiquement numérotée équipe 2)

Modification de l'article Fr 2.4

F2.4 – Les clubs possédant 2 équipes peuvent faire participer leur équipe seconde à la division 2 sous réserve que leur équipe 1^{ère} soit mono-club. Cette équipe peut être bi-club. Cette équipe doit être constituée en bi-club d'une même région. Si elle termine aux deux premières places, sera sélectionnée l'équipe suivante (non équipe 2) au classement pour participer à la manche d'été.

devient

F2.4 – Un club possédant une équipe mono club évoluant en D1F peut inscrire une seconde équipe en D2F. Cette équipe peut être constituée en bi-club au sein d'une même région. Si elle termine aux deux premières places, sera sélectionnée l'équipe suivante (non équipe 2) au classement pour participer à la manche d'été.

Modification de l'article Fr 3.6.1

Fr.3.6.1 - Au plus tard 1 heure avant le premier match de la compétition (horaire du 1er match indiqué sur la feuille d'accueil), chaque équipe devra avoir fourni l'ensemble des documents demandés pour la manche concernée sous peine d'être déclarée forfait pour le premier match de l'équipe sur la manche. Ces documents sont remis à l'officiel chargé de leur réception qui précise sur un formulaire de suivi l'heure de leur réception. Le représentant de l'équipe atteste de la justesse de cette information par la signature du document et reste à disposition permanente du Commissaire de Compétition pour apporter toute précision ou complément nécessaire

devient

Fr.3.6.1 - Au plus tard 1 heure avant le premier match de la compétition (horaire du 1er match indiqué sur la feuille d'accueil), chaque équipe devra avoir fourni le dossier comprenant les pièces de l'équipe pour la manche concernée sous peine de se voir retirer 4 points en fin de première poule ou de round robin. Ces documents sont remis à l'officiel chargé de leur réception qui précise sur un formulaire de suivi l'heure de leur réception. Le représentant de l'équipe atteste de la justesse de cette information par la signature du document et reste à disposition permanente du Commissaire de Compétition pour apporter toute précision ou complément nécessaire

Renommer les articles J (absence de J1.4)

Le CNC informe la CNHS que l'arbitrage vidéo n'est à ce jour pas utilisable et la questionne sur l'opportunité de l'étude de ce recours.

6. Archivage des documents votés en CNHS et collègues

Il est demandé au CNA de veiller à ce que les nouvelles versions des règles soient également mises à jour dans l'onglet compétitions (possibilité de renvoyer vers un même lien ?)

7. Inscriptions

Pour cette saison, hormis pour la manche 1, le paiement des droits d'inscription pourra se faire par virement.

Les informations de RIB et d'intitulé des virements seront portés sur la fiche d'inscription (à modifier par Laurent)

8. Organisation des championnats juniors et jeunes, problèmes d'inscriptions et documents à fournir, nombre d'équipes engagées, autorisation parentale

Deux problèmes majeurs sont intervenus cette année :

- Sur le championnat cadets : nombre d'équipes (absence de préinscription de l'équipe de Strasbourg, 14 équipes préinscrites)

- Sur le championnat minimes : possibilité de faire 2 terrains et donc de porter le nombre d'équipes à 16 mais refus du commissaire de la compétition et du CNA

Cette saison, l'inscription des équipes jeunes et juniors se déroulera en deux phases, conformément au vote de la CNHS de l'automne 2018 :

- Une demande d'inscription formulée au plus tard 2 mois avant la date du championnat et accompagnée d'un chèque du montant total des frais
- Une inscription à transmettre un mois au plus tard avant la date du championnat

Un rappel des règles d'inscription sera adressé aux présidents de région en début de saison par Cécile.

Il est demandé que ce rappel soit également effectué lors de la CNHS d'automne

Il est rappelé que les chèques d'inscription doivent parvenir au commissaire de compétition 3 semaines avant la date du championnat. En cas de retard, le doublement des frais d'inscription sera appliqué (Fr1.6.2.1)

9. Devenir de la coupe des Régions

La CNHS a refusé la saison dernière la suppression de la coupe des Régions au bénéfice d'un dédoublement de la D4.

Néanmoins, cette année encore, le CNC a éprouvé des difficultés à mobiliser les équipes sur cette compétition.

Le CNC propose à la CNHS de maintenir la coupe des régions et le championnat masters simultanément mais de fonctionner avec une grille unique à deux poules de niveau (la coupe des régions féminine étant versée dans la poule basse et la coupe des régions masculine dans la poule haute).

Il est proposé de tester ce dispositif sur la saison 2019-2020 et qu'un bilan en soit dressé par le CNC à l'issue.

10. Point sur les groupes de travail des grilles de matchs

Il faut revérifier l'ensemble des modèles de grilles et notamment les formules Excel

L'ensemble des grilles seront déposées sur la Dropbox commissaire (dossier modèle de grilles) pour archivage.

Les grilles à 10 ; 42, 59 et grille M3 ont été revues par Julien CHAPEYROUT.

Le code des grilles travaillées par Julien est CNC2018JC (à indiquer dans un document à mettre sur la dropbox). Un grand merci à lui.

Grilles à revoir : Grille à 13 (Hervé et Pascal), grille à 8 M1 (Jean et Olivier)

Objectif : 15 octobre 2019

Le CNC demande que soit achetée la dernière version du pack Office (2 licences ou licence pour chaque commissaire) afin d'uniformiser le travail de mises à jour des grilles et de la base Access.

Stéphane propose d'étudier la possibilité d'évoluer sur un fonctionnement avec tablettes étanches plutôt qu'avec des feuilles papier

11. Bilan des compétitions saison 2019

Un bilan est fait avec les commissaires ayant assuré un championnat sur la saison écoulée.

Il en ressort principalement que :

- Manche 2 / D2F (Dominique) : remarque sur le repositionnement du palet par rapport aux distances réglementaires
- Manche 3 (Dominique): Remarque sur le brassage due à une non-connaissance de la réglementation, problème de solidité de la ligne de touche du terrain des filles
- D2M/D3M (Laurent): il est rappelé que les équipes venant de manche 2 doivent fournir une nouvelle feuille d'engagement, Neuilly et Ermont sanctionnés d'un doublement des frais d'inscription (indus), dernier avertissement (Morlaix, Hope, Pontoise et Montpellier), nécessité de prévoir une trousse infirmerie qui suive l'ordinateur du commissaire ?, peu de places pour l'accueil de 2 championnats
- D4M (Olivier) : difficultés pour obtenir 12 équipes, Agen réfléchit pour pouvoir organiser un championnat à l'avenir
- D3F (Stéphane): 8 équipes uniquement, RAS
- Benjamins/cadets (Stéphane/Cécile): difficultés liées au contrôle des licences à un endroit différent
- Minimes/juniors (Loïc): problème du match forfait sur la grille 42
- Coupe des Régions/Masters (Eric): grille folklorique (mais merci Eric pour le travail en temps contraint) sinon RAS

12. Championnats régionaux, qualification et accès aux championnats régionaux

Il est demandé aux présidents de région de transmettre à Sabrina le classement du championnat régional dès la fin de celui-ci et ce dans les délais prévus par la réglementation.

Il est rappelé que la validation de la qualification des équipes en championnat de France est effectuée par le commissaire national des compétitions.

13. Candidature nouveau commissaire et poste commissaire national

Le poste de secrétaire aux compétitions est vacant. Appel à candidature.

Thierry assure l'intérim, faute de candidat.

Philippe Lépineux était proposé et a été testé avec Laurent sur la D2M/D3M. Il demande à poursuivre sa formation l'an prochain. Il est donc proposé en binôme avec Laurent sur benjamins/cadets.

Julien CHAPEYROUT se porte candidat et sera testé la saison prochaine.

14. Questions diverses :

- Sur le nouveau site internet, il conviendra d'intégrer la possibilité d'alertes envoyées (sur inscription) lors de la mise en ligne de documents

- La demande de transmission des accidents à Anne HENCKES a bien été prise en compte par les commissaires. Il faudrait ajouter son mail sur la fiche
- Il est conseillé aux commissaires officiant sur les championnats jeunes de réaliser des contrôles d'identité sur les joueurs présents
- Il convient d'interroger le DTN sur les règles liées au certificat médical à appliquer aux arbitres (exemple : un arbitre de plus de 35 ans doit il être « surclassé » si il arbitre en Elite ?)
- Le CNC demande une remise à jour de l'adressographe national

A 17h10, l'ordre du jour est épuisé.
La réunion est levée.

Merci à Jean GATIGNOL pour la mise à disposition de ses locaux et l'organisation.

Prochain CNC : 29 juin 2020
Les membres du CNC sont priés de communiquer rapidement leur disponibilité